



QSL METZ **FORCE OUVRIERE** – **JUSTICE**

QSL : Quartier Sans Lit

L'enfer sanitaire du QSL

FO justice, le 03/08/26

Notre Quartier de Semi-Liberté (QSL) est en train de se transformer en un véritable cauchemar. Le constat est sans appel et connu de tous : **notre structure est infestée par les punaises de lit.**

Face à ce fléau, le bon sens sanitaire exigerait de vider les cellules pour procéder à une désinfestation totale, agressive et pérenne. Mais c'est malheureusement mal connaître la machine administrative et la déconnexion de certaines instances judiciaires !

LA POLITIQUE DU CHIFFRE AVANT LA SANTE

Aujourd'hui, les Juges d'Application des Peines (JAP) continuent d'affecter et de remplir notre structure à un rythme effréné, rendant toute éradication définitive impossible.

La raison ? **L'application aveugle de la loi sur la liberté sous contrainte de plein droit.**

Il faut remplir le QSL à tout prix pour satisfaire aux statistiques. Qu'importe si les matelas grouillent de parasites, le dogme de l'aménagement de peine prime aujourd'hui sur la salubrité publique et la sécurité des agents.

UN PERIL POUR TOUS

Cette suroccupation imposée et ininterrompue nous empêche techniquement de traiter l'infestation à la racine. Les conséquences sont désastreuses :

- Pour les personnes détenues : des conditions d'hébergement indignes, insalubres, qui génèrent de vives tensions dont les agents font les frais au quotidien.
- Pour les personnels : une exposition permanente à un risque sanitaire majeur. Les surveillants travaillent aujourd'hui avec l'angoisse quotidienne et légitime de ramener ce fléau au sein de leur foyer familial. **C'est intolérable !**

FORCE OUVRIERE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Notre hiérarchie ne peut plus fermer les yeux ni se cacher derrière les décisions des magistrats. Le personnel pénitentiaire n'est pas la chair à canon sanitaire et n'a pas à payer le prix de réformes pénales inapplicables sur le terrain.

LE Bureau Local FORCE OUVRIERE EXIGE :

1. Le gel immédiat des affectations par les JAP et le désencombrement de la structure, condition *sine qua non* pour traiter l'établissement.
2. Un plan de désinfection massif, global et pérenne, assuré par des professionnels certifiés et compétents.

Ne laissons pas notre lieu de travail devenir une zone de non-droit sanitaire. La santé des personnels n'est pas négociable !

Le bureau local FO Justice

